

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000312

Séance du mercredi 26 septembre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'ENSMM, 26 chemin de l'Épitaphe à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 12) - AUXON – DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD (jusqu'au rapport 12) - A VANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD (à partir du rapport 2 et jusqu'au rapport 12), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 2), Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au rapport 12), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 14), Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 12), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 17), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport 12), Michel JOSSE, Loïc LABORIE (à partir du rapport 13 et jusqu'au rapport 12), Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI (à partir du rapport 2 et jusqu'au rapport 12), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 13), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER (à partir du rapport 13), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 14) - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13) - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 14) - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DELUZ : Yves TARDIEU - FRANÇOIS : Jean-Louis BAULIEU (suppléant de Claude PREIONI), Denis SANDOZ (suppléant de Françoise GILLET) - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA VEZE : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 12) - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Bernard BECOULET - MAZEROLLES LE SALIN : Daniel PARIS - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 12) - MONTFERRAND LE CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET (jusqu'au rapport 12), Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 13 et jusqu'au rapport 12) - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2) - PUGEY : Marie-Noëlle LATHUILLIERE - RANCENAY : Michel LETHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON (jusqu'au rapport 12) - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - VAUX LES PRES : Bernard GAVIGNET

Etaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUXON-DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI - AVANNE-AVENEY : Christian GAGNEPAIN - BESANÇON : Teddy BENNETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC, Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMILLE - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MISEREY-SALINES : Denis JOLY, Marcel FELT - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND LE CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PELOUSEY : Annick CHARPY, Jacques TERVEL - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - SAONE : Christelle PETITJEAN - ROCHE LEZ BEAUPRE : Michel SCHNAEBELE - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : T. Benneteau de la Prairie, C. Comte-Deleuze (à partir du rapport 14), V. Fuster, S. Jeannin (à partir du rapport 14), F. Monneur, D. Tetu, J. Seitz, J-P Dillschneider, J. Jourdain, P. Duchezau

Mandataires : M. Loyat, M. Josse (à partir du rapport 14), J. Mariot, F. Fellmann (à partir du rapport 14), D. Baud, D. Poissenot, G. Baulieu, A. Avis, J-L Baulieu, M. Cottiny

Objet : **Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)**

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président du SMABLV

Statut : Syndicat Mixte

Nom du Président : Jean-Louis FOUSSERET

Siège : 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon

Institutions membres : C.A.G.B. (33,33%) / Département du Doubs (33,33%) / CCI du Doubs (33,33%)

Représentants de la CAGB : E. Alauzet, J-M Cayuela, P. Chanau, V. Desfarges

Budget 2007 :

Fonctionnement : **359 900 €**

Investissement : **95 950 €**

Participation de la CAGB : **118 080 € (33,33%)**

I. Rapport d'activités 2006

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze est propriétaire de l'ensemble des installations et équipements. Il est titulaire de l'autorisation d'exploiter un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique (CAP) en vertu d'une convention en date du 4 août 1987.

Le Syndicat Mixte avait délégué à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCID) l'exploitation de l'aérodrome dans le cadre d'un sous-traité de gestion, reconduit annuellement par tacite reconduction. Cette convention est devenue caduque, ainsi que le contrat de concession accordée à la CCI, depuis le 1^{er} août 2007, date à laquelle la CCID est devenue titulaire d'un marché de prestations d'exploitation et de gestion courante de l'aérodrome de Besançon – La Vèze.

La CCID assure dans ce cadre l'exploitation du site, elle emploie pour cela 2 agents d'exploitation qualifiés AFIS et 1 pompier d'aérodrome SSLIA placés sous l'autorité d'un directeur de la CCID.

Le Syndicat a délégué en 2005 sa gestion administrative à la C.A.G.B. qui met à disposition ½ équivalent temps plein d'un agent catégorie A.

Réalisations 2006

- Pas d'investissements majeurs en 2006.
- La procédure visant à obtenir la certification AFIS a été enclenchée courant 2006. Elle a abouti en 2007 par la certification de la CCID.
- La procédure visant à obtenir l'homologation de l'aérodrome a été initiée courant 2006.

Activités selon les normes D.G.A.C.

- l'aviation commerciale
- l'aviation d'affaires
- l'aviation générale
- l'aviation militaire

Quelques Chiffres (exercice 2006)

Nature des vols	Mouvements	Passagers	Observations
Commerciaux	69	115	Dont 45 ouvertures exceptionnelles hors horaires d'ouverture et 376 vol hôpitaux et missions DRAGON 25
Aviation Générale	1 121	2 293	
Etat	168	608	Total des 3 catégories (activité non basée) : -1 358 pour les mouvements -3 016 pour les passagers Soit 10,58% et 9,27% du total
Basés	11 471	29 495	
TOTAL	12 829	32 511	

II. Objectifs 2007 - 2008

Objectif général :

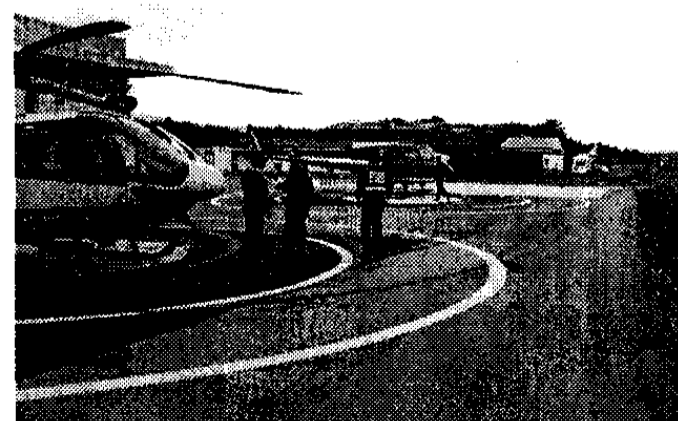
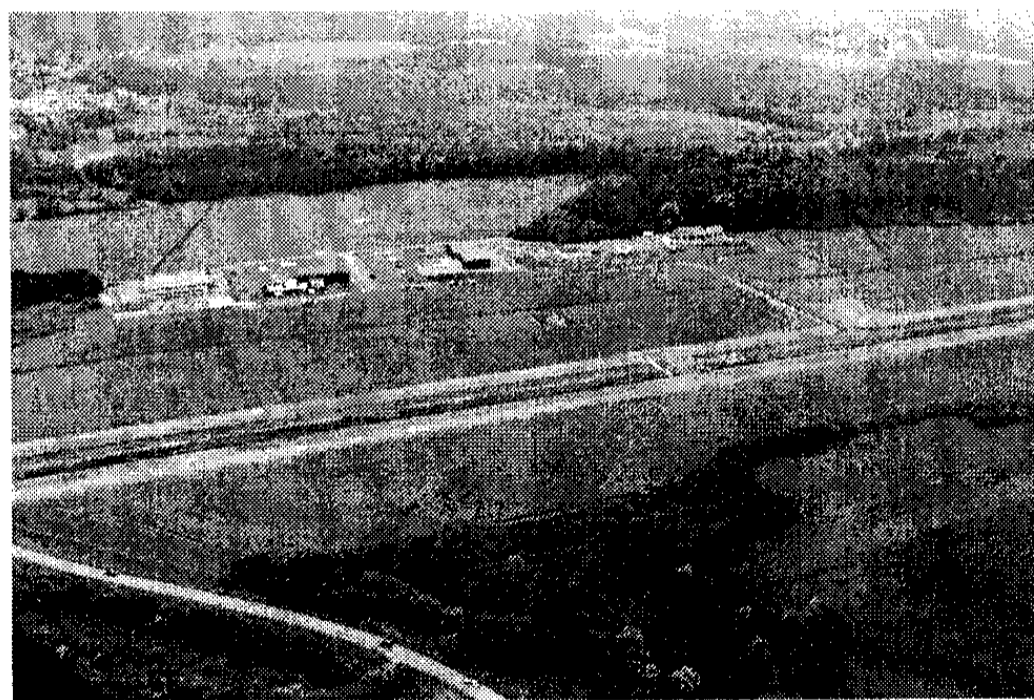
Maintenir à Besançon une plateforme aéronautique permettant d'accueillir de l'aviation commerciale et d'affaires dans des conditions de sécurité et de services répondant aux normes en vigueur.

Objectifs à court terme :

-L'Avant Projet de Plan de Masse (APPM) ayant été approuvé par l'autorité aéronautique fin 2005, l'étape suivante est l'établissement d'un Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) qui devra être approuvé et publié après DUP.

-Poursuivre les travaux et les études qui devront permettre d'obtenir l'homologation de l'aérodrome. Pour cela, des décisions en terme de normes de sécurité devront être prises (végétation, route départementale)

-Finalisation du Plan de Secours Spécialisé d'Aérodrome (PSSA).



A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



1 0 OCT. 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0